

EDITORIAL

Leçons

SUBTIL exercice de funambule... la question de la rentabilité des énergies renouvelables reste posée en dépit d'un boom confirmé dans la plupart des marchés qui y ont cru. Si les contextes sont différents dans les pays, la particularité des modèles économiques est à la fois la force et la faiblesse de la filière et explique pourquoi les marges opérationnelles restent très volatiles (cf. notre analyse du 22 novembre).

Sa force, dans la mesure où la formule des achats garantis a pu jouer le rôle de tracteur, attirer les investisseurs en leur faisant miroiter des perspectives de revenu. C'est ce même système d'achats garantis qui a fait de la Chine, par exemple, la première puissance mondiale pour l'éolien avec 145 GW à fin 2015. Cette formule a permis de compenser les défaillances des procédures exclusives des appels d'offres, schéma en vogue dans de nombreux pays européens il y a plus de 15 ans. L'une des périodes les plus sombres des énergies renouvelables où les marchés étaient adjugés mais les projets jamais réalisés.

Sa faiblesse puisque la formule des achats garantis est interpellée par la difficulté à ajuster les capacités installées aux prévisions et au prix de revient. Une équation où la complexité à anticiper les kWh produits par les sources conventionnelles (charbon, gaz...) le dispute au rythme d'évolution des technologies renouvelables ainsi qu'aux impératifs de régulation.

La bulle spéculative qui a caractérisé, ces cinq dernières années, le solaire tout particulièrement, avec son lot de dépôts de bilan au niveau mondial, est assez symptomatique à cet égard. Des leçons que le modèle marocain continue de méditer, on ose l'espérer, pour partir sur des bases saines. □

Mohamed BENABID

Immobilier

Rush sur la 2e main

- Les transactions ont bondi de 24% au 3e trimestre
- Des taux d'intérêt bas et des prix attractifs encouragent les acquéreurs
- Mais d'importantes disparités, selon les villes

Voir page 10



Le Maroc pêchera plus de thon rouge

LA décision intervient quelques semaines après l'affaire Mohcine Fikri. La Commission internationale pour la conservation des thonidés a décidé de fixer pour la première fois des quotas de pêche pour l'espadon. L'objectif étant de préserver cette espèce, qui fait l'objet d'une surpêche. Le volume de capture attribué au Maroc

pour 2017 a été fixé à 950 tonnes. Pour le thon rouge, le total autorisé a été plafonné à 2.100 tonnes. Des acquis maintenus en raison de gestion rationnelle de la pêche. Le ministère de tutelle s'engage à consolider la traçabilité des barques via un système de géolocalisation. □

Voir pages 2 à 4

Le pari réussi de la désinflation

Voir page 8

Accords en série avec Madagascar

Voir page 9

Réassurance: Le Maroc, 3e en Afrique

Voir De Bonnes Sources

Salon international du bâtiment

Le green building a la cote

Voir notre dossier central



Ouvre le dimanche

Odea, Canapé 4 places, design R. Tapinassi & M. Manzoni.

UNE SEULE FOIS PAR AN, DES PRIX EXCEPTIONNELS DANS TOUTES LES COLLECTIONS

RABAT
Km 5, AVENUE MOHAMMED VI
SOUISSI - ☎ 05 37 65 85 05

CASABLANCA
36, RUE CHARAM ACHAYKH
PALMIERS - ☎ 05 22 99 00 82

rocheboboys
www.roche-boboys.com